



NOTE DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMMUNE DE LAVERGNE

INTRODUCTION

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats (dépenses) et titres émis (recettes) par la Commune sur l'exercice budgétaire, courant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le Code général des collectivités territoriales précise que le compte administratif de l'année N de la Commune doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice. Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le Comptable public.

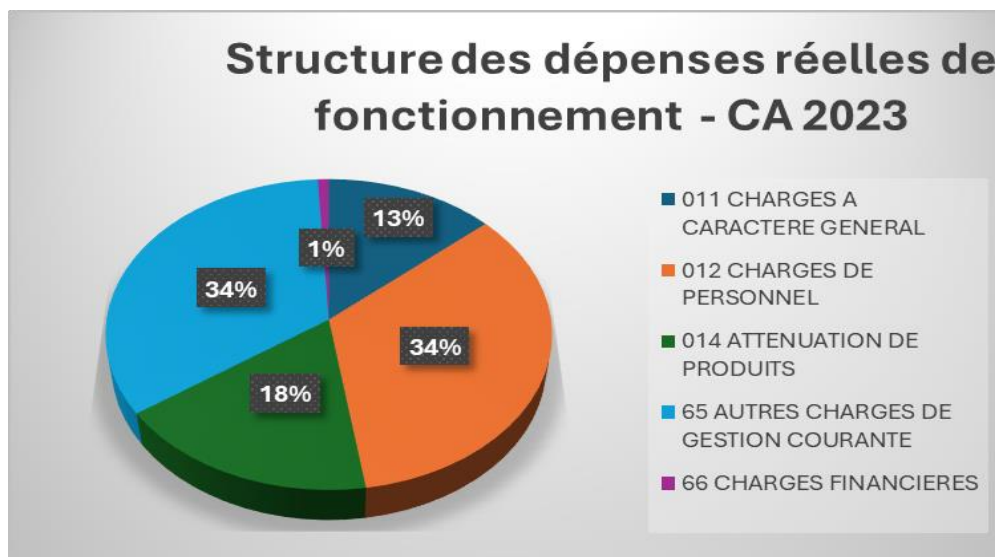
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2023

	<u>Réelles</u>	<u>Ordres</u>	<u>Total</u>
Recettes de fonctionnement	417 381,03 €	0,00 €	417 381,03 €
Dépenses de fonctionnement	316 728,55 €	9 954,00 €	326 682,55 €
Résultat de l'exercice 2023			90 698,48 €
Excédent reporté 2022			206 810,72 €
Excédent global de fonctionnement à reporter au BP 2024			297 509,20 €

a. Dépenses de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation de fluide des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, la participation au fonctionnement des écoles, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Chapitre	CA 2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	42 725,75 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	107 958,38 €
014 ATTENUATION DE PRODUITS	55 872,55 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	107 416,61 €
66 CHARGES FINANCIERES	2 755,26 €

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 s'élèvent à 316 728,55 euros.

Chapitre 011 – les charges à caractère général représentent 13 % des dépenses réelles de fonctionnement et comprennent notamment divers contrats de maintenance, les frais de télécommunication, les achats divers, les fluides, carburants, entretien de matériel et terrain, etc...

Chapitre 012 – les charges de personnel représentent 34 % des dépenses réelles de fonctionnement.

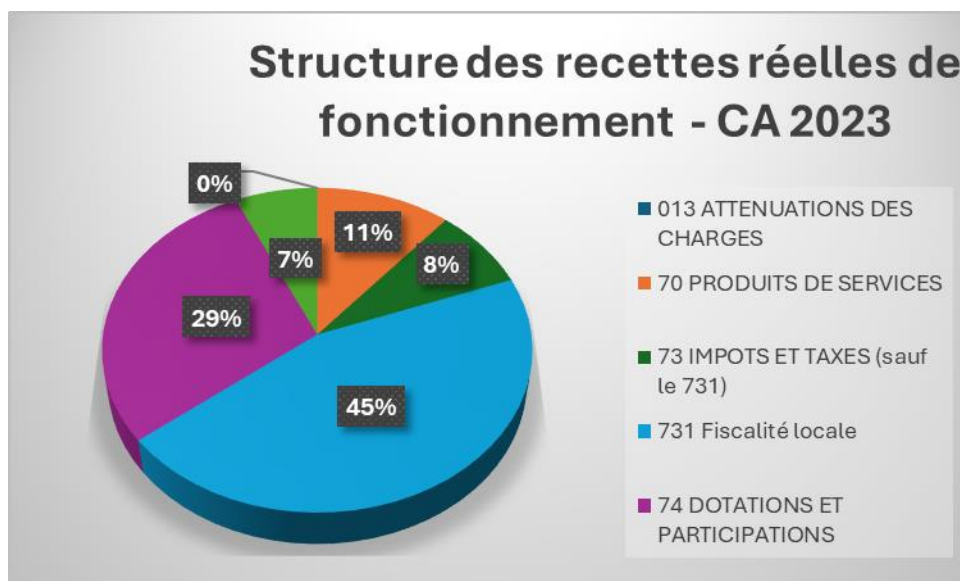
Chapitre 014 – Atténuation de produits, ce chapitre budgétaire totalise 18 % qui sont essentiellement composés par l'attribution de compensation auprès de CC CAUVALDOR pour 55 232,55 €

Chapitre 65 – Les autres charges de gestion courante représentent 34 % des dépenses réelles de fonctionnement et incluent une enveloppe des subventions annuelles de fonctionnement allouées aux diverses associations, les indemnités des élus municipaux et la participation pour le fonctionnement du Syndicat Mixte Animation Scolaire et Périscolaire Thégra Lavergne pour 75 740,58 €

Chapitre 66 – Les charges financières budgétées pour 1 %.

Chapitre 68 – Les opérations d'ordres : il s'agit de dotations aux amortissements. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles s'élèvent à 9 954, 00 €

b. Recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Il existe trois principaux types de recettes :

- ✓ Les impôts locaux,
- ✓ Les recettes encaissées au titre des prestations et services fournis à la population,
- ✓ Les dotations versées par l'État, la CAF ou autres organismes.

Chapitre	CA 2023
013 ATTENUATIONS DES CHARGES	0,00 €
70 PRODUITS DE SERVICES	46 519,82 €
73 IMPOTS ET TAXES (sauf le 731)	33 950,97 €
731 Fiscalité locale	188 180,00 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	120 330,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	28 321,86 €
76 Produits financiers	3,38 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	75,00 €

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 s'élèvent à 417 381,03 euros.

Chapitre 70 - Les « produits du service et du domaine » d'un montant de 46 519,82 € (11 % des recettes réelles de fonctionnement). Ces recettes comprennent : les produits de concession cimetière, les ventes de récoltes, les redevances Orange et Enedis, le stationnement d'un camion pizzas (le vendredi), la mise à

disposition du personnel sur le service d'assainissement public, le service de l'eau potable de la commune, le Syndicat Mixte Animation Scolaire et Périscolaire Thégra Lavergne et le remboursement des charges liées aux 6 logements communaux.

Chapitre 73 (sauf le 731) - « les impôts et taxes » d'un montant de 33 950,97 €, comprennent le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et le fonds départemental de péréquation des droits de mutation à titre onéreux aux communes du Lot.

731 – Fiscalité locale - les contributions directes (taxes d'habitation sur les résidences secondaires, foncier bâti et foncier non bâti)

Rappel des taux des impôts locaux pour 2023 :

- **Taxe foncière bâti = 43,24 %**
- **Taxe foncière non-bâti = 189,03 %**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires = 11,31 %**

Le produit perçu de la fiscalité locale s'élève à 188 180,00 € pour 2023 (45 % des recettes réelles de fonctionnement).

Chapitre 74 - « Dotations et participations » d'un montant de 120 330,00 € (29 % des recettes réelles de fonctionnement), sont les Dotations de l'État : dotation globale de fonctionnement (DGF), dotation de solidarité rurale « péréquation » (DSR P), dotation de solidarité « cible » (DSR C), la dotation nationale de péréquation (DNP), dotation aux élus locaux, le FCTVA (fond de compensation TVA), subvention biodiversité et les allocations compensatrices des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Chapitre 75 - « autres produits de gestion courante » d'un montant de 28 321,86 €, sont principalement les revenus des immeubles pour 24 430,88 € et les remboursements de sinistres.

Chapitre 76 - « Produits financiers » intérêts parts sociales du crédit agricole.

Pour information : Chapitre 013 - « atténuations de charges » d'un montant de **0 €**, concernent le remboursement des indemnités journalières (SOFAXIS et CPAM). *Pas d'arrêt maladie en 2023.*

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. La commune initie des projets structurants s'inscrivant pleinement dans le cadre des engagements pris auprès des Lavergnoises et Lavergnois, en particulier la réfection de la mairie dans son ensemble (mairie + 2 logements), la sécurité route de Bio (réduction vitesse excessive), aménagement des espaces publics, remplacement des équipements informatique.

RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2023

Hors restes à réaliser

	Réelles	Ordres	Total
Recettes d'investissement	134 214,85 €	80 698,91 €	214 913,76 €
Dépenses d'investissement	133 167,30 €	70 744,91 €	203 912,21 €
Résultat de l'exercice 2023			11 001,55 €
Déficit d'investissement reporté 2022			-79 024,68 €
Déficit global d'investissement à reporter au BP 2024			-68 023,13 €

a. Dépenses d'investissement

Les principaux travaux de l'année 2023 ont été les suivants, par opération :

1. TRAVAUX BATIMENT MAIRIE – fin des opérations

OP 117 – ACCESSIBILITE MAIRIE	3 032,31 € (plan d'évacuation + honoraires architecte)
OP 132 – REHABILITATION ENERGETIQUE MAIRIE	518,40 € (honoraires architecte)
OP 136 – TRAVAUX ENERGETIQUES LOGTS MAIRIE	587,52 € (honoraires architecte)

2. OP 129 – AMENAGEMENT SECURITE BOURG

Travaux paysager espace public	771,90 € (travaux paysager)
--------------------------------	-----------------------------

3. OP 29 – AMENAGEMENT JARDINS PUBLICS

Aménagement jardins et espace public	2 326,08 € (pots de fleurs + tables pique-nique)
--------------------------------------	--

4. OP 144 – INFORMATIQUE SECRETARIAT

Matériel informatique	3 416,94 € (bureautique)
-----------------------	--------------------------

5. OP 150 – SECURITE ROUTE DE BIO

Feu de récompense route de Bio	5 523,00 € (travaux + aménagement)
--------------------------------	------------------------------------

6. OP 000 – NON INDIVIDUALISÉ

Honoraires concernant l'acquisition de la parcelle AB 143	1 500,00 € (restes à réaliser 2022)
---	-------------------------------------

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX 2023 : 17 676,15 € TTC

DEPENSES FINANCIERES 2023

DEPENSES REELLES INVESTISSEMENTS	CA 2023
16 EMPRUNT ET DETTES	15 341,15 €
16 REMBOURSEMENT CREDIT RELAIS TVX BAT MAIRIE	100 000,00 €
26 PARTICIPATION CAPITAL CAUVALDOR EXPENSION	150,00 €

MONTANT DES DEPENSES FINANCIERES : 115 491,15 €

MONTANT DES DEPENSES REELLES TOTALES D'INVESTISSEMENT 2023 : 133 167,30 €

DÉPENSES D'ORDRE : ce sont des écritures comptables qui s'élèvent à **70 744,91 €** qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Le Montant global des dépenses d'investissements en 2023 s'élève à 203 912,21 €

b. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement, deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réhabilitation de la mairie...).

Recettes financières

	Titres
10222 F.C.T.V.A 2023 – RECUPERATION TVA DE L'EXERCICE 2021	20 730,84 €
10226 TAXE D'AMENAGEMENT	5 363,13 €
165 CAUTION LOGEMENT - MISE EN LOCATION D'UN LOGT BAT ECOLE	305,60 €
27638 - LOTISSEMENT ECOBARRI POUCHOU - REVERSEMENT A LA COMMUNE	32 818,51 €
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0,00 €
TOTAL	59 218,08 €

Recettes d'équipement

	Titres
1311 ETAT ET ETABLISSEMENT NATIONAUX-SOLDE DETR TVX MAIRIE	11 041,00 €
1322 REGION OCCITANIE - TRVX MAIRIE - ACCESSIBILITE MAIRIE	22 695,00 €
1322 REGION OCCITANIE - TRVX MAIRIE - RENOVATION ENERGETIQUE	26 154,97 €
1345 PREFECTURE DU LOT AMENDES DE POLICE - SECURITE RTE DE BIO	3 105,80 €
1323 DEPARTEMENT DU LOT - FAST TVX LOGTS MAIRIE	12 000,00 €
TOTAL	74 996,77 €

MONTANT DES RECETTES REELLES TOTALES D'INVESTISSEMENT 2023 : 134 214, 85 €

RECETTES D'ORDRE : ce sont des écritures comptables qui s'élèvent à **80 698,91 €** qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Le Montant global des recettes d'investissements en 2023 s'élève à 214 913,76 €

III. LA GESTION DE LA DETTE

EVOLUTION DE LA DETTE

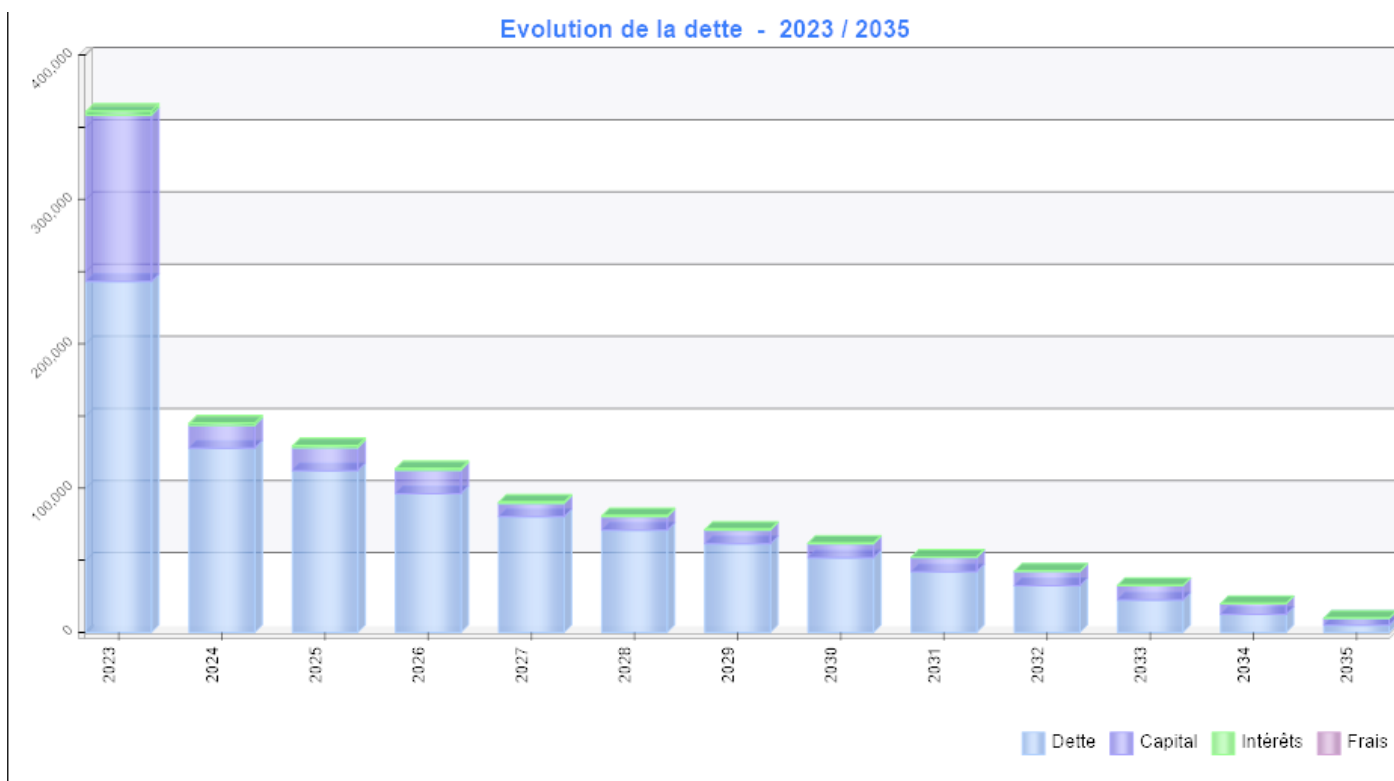
2023

	Dette	Capital	Intérêts	Frais
2023	243 070.34	115 341.15	2 755.27	0.00
		115 341.15	2 755.27	0.00

DETTE INITIALE	243 070.34 €
NOUVEAUX EMPRUNTS	0.00 €
CAPITAL REMBOURSE	115 341.15 €
DETTE RESTANTE	127 729.19 €

Pour l'année 2023, le montant du remboursement en capital de la dette (chapitre 16) s'élève à 115 341,15 €, le montant du remboursement des intérêts (chapitre 66) est de 2 755,26 €.

L'état d'endettement s'élève à 127 729,19 pour 2023, soit 264,99832 € par habitant.



IV. RESULTAT DE CLOTURE

Tableau synthétique qui reprend toutes les données énumérées dans la présente note.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 (n) - COMMUNE LAVERGNE
(lequel peut se résumer ainsi)

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés (n-1)	79 024,68 €			206 810,72 €	79 024,68 €	206 810,72 €
Réalisations exercice (n)	203 912,21 €	214 913,76 €	326 682,55 €	417 381,03 €	530 594,76 €	632 294,79 €
Total	282 936,89 €	214 913,76 €	326 682,55 €	624 191,75 €	609 619,44 €	839 105,51 €
Résultat de clôture (recettes-dépenses)	68 023,13 €			297 509,20 €		229 486,07 €
Restes à Réaliser	49 752,00 €	34 747,00 €			49 752,00 €	34 747,00 €
Total cumulé	117 775,13 €	34 747,00 €		297 509,20 €	49 752,00 €	264 233,07 €
Résultat définitif (recettes-dépenses)	-83 028,13 €			297 509,20 €		214 481,07 €
Affectation du résultat de fonctionnement BP 2024						
RF 002		214 481,07 €				
DI 001	68 023,13 €					
RI 001	0,00 €					
RI 1068	83 028,13 €					

Le résultat de clôture reprend les réalisations de l'année 2023 et les résultats de l'année précédente.

Le résultat final est la somme du résultat de clôture et des restes à réaliser.

Ces résultats seront repris dans le budget 2024.

Fait à Lavergne, le 11 mars 2023

(Cette note de présentation est annexée à la délibération du Compte Administratif de la commune 2023)